

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<b><u>Nombre de membres :</u></b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :  - La transmission en Préfecture le :	<u>07/04/2022</u>
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	24		<u>06/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur LUPI-GRASSO Christophe, Adjoint.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,  
DEBONO, GREC-MERESSE,  
Messieurs DRUSIAN, DERENNE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,  
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,  
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,  
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,  
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,  
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,  
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,  
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,  
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

Madame GUIT NICOL Pascale, Maire, quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur LUPI-GRASSO pour l'approbation du compte administratif 2021

**24.2022 Compte administratif 2021**

Monsieur MORISSON expose :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021****SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses réalisées s'établissent à **4 374 168,29 €** soit **52,61 %** des prévisions.

Les recettes réalisées s'établissent à **8 994 327,55 €** soit **108,18 %** des prévisions.

Les dépenses et les recettes ci-dessus permettent de dégager un excédent de fonctionnement de **4 620 159,26 €**.

**Les Dépenses :**

En examinant les comptes administratifs des années 2020 et 2021, on note que le rythme des dépenses augmente de **308 028,98 €** soit **7,57 %**, cela s'explique par divers éléments et pour l'essentiel en raison de la reprise des activités associatives, celles des Centres d'Accueil et de Loisirs, la réouverture des écoles et en raison des effets de la crise sanitaire qui ont engendré de nombreuses dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2020.

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 029 035,82 €**

contre **883 216,62 €** en 2020.

Le chapitre 011 a augmenté de 145 819,20 € et reprend quasiment le niveau de celles de 2019 avant la crise sanitaire.

Cela concerne pour l'essentiel l'achat de repas cantine ou la location de bus pour le transport des enfants du Centre d'Accueil et de Loisirs mais aussi les frais de fonctionnement des écoles et des bâtiments communaux réouverts (combustible, eau, électricité). En hausse également les prix des abonnements d'eau et d'électricité ainsi que les prix des postes carburant et fuel des chaudières des bâtiments.

Certains postes comme la maintenance et l'entretien et réparation de nos patrimoines ont légèrement augmentés aussi. Le poste des frais d'affranchissement a encore baissé du fait de la dématérialisation des actes qui se poursuit. Un nouveau poste de dépenses est apparu avec l'entretien des locaux qui est partiellement confié à une entreprise après le départ d'agent d'entretien en retraite et le choix d'opter pour un prestataire.

**→Chapitre 012 : Charges de personnel : 2 345 903,01 €**

Contre **2 146 670,80 €** en 2020. Ce chapitre augmente par rapport à 2020 + 199 232,21 €.

Il subit comme chaque année l'impact des hausses des taux des cotisations retraite + 15 000 € environ.

L'assurance de groupe a elle aussi augmenté de 34 000 €.

Bien entendu, nous avons remplacé les personnels absents notamment aux écoles, au service administratif et au service technique, environ 7 500 € ont été consacrés à la rémunération de personnels extérieurs et environ 35 000 € à celle de personnels contractuels. Malgré cela, la masse salariale reste maîtrisée.

S'y ajoute l'impacte de la reprise des Centres d'Accueil et de Loisirs et des activités périscolaires qui nécessite le recrutement d'agents non titulaires, soit environ 50 000 €. On notera la création du poste de collaborateur de cabinet fin 2020 qui sur une année représente 41 500 €.

**→Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 550 304,94 €**

Contre **591 328,57 €** en 2020, chapitre qui baisse d'environ 40 000 €.

On notera particulièrement l'aide Covid que nous avons versé aux différents commerçants de la commune en 2020, ainsi que la subvention de 50 000 € versée à la crèche. Celle-ci apparaît en recette en 2021 suite au remboursement qui en a été fait sur le compte de la Trésorerie Principale courant janvier 2021.

On notera le poste des formations des élus qui augmente sensiblement et passe de 180 € en 2020 à 2 532 € en 2021 plusieurs élus ayant souhaité suivre des formations.

**→Chapitre 66 : Charges financières 25 348,84 € contre 30 461,01 € en 2020**

Les charges d'intérêts continuent à diminuer.

**→Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 27 829,44 €****→Chapitre 042 : opérations d'ordre transfert entre section 297 638,90 €**

Article 6811 : dotations aux amortissements 297 188,90 € contre 274 857,69 € en 2020

**→Chapitre 014 : Atténuation de produits : 98 107,34 €**

Ce chapitre enregistre d'une part le prélèvement dû au titre de la loi SRU d'un montant de 73 152,34 € en 2021 mais également un reversement de fiscalité d'un montant de 24 955 € au fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

**Les Recettes :**

**Tout comme les dépenses, les recettes ont été impactées elles aussi par la reprise des activités du service écoles jeunesse, elles ont augmenté sur certains postes notamment au chapitre 70 et 73 dont détail suit.**

**Elles sont d'un montant total de 8 994 327,55 € qui comprennent les chapitres suivants :**

**→Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 3 490 000 €****→Chapitre 013 : Atténuations de charges : 89 637,51 €**

contre **106 656,18 € en 2020**, chapitre qui évolue en fonction du remboursement des frais de rémunération de personnels absents.

**→Chapitre 70 : Produits des services du domaine : 479 869,90 €**

Contre **371 791,07 € en 2020** recettes en hausse provenant essentiellement de la vente des repas cantines scolaires (+ 102 000 € environ). La recette provenant du Centre d'Accueil et de Loisirs (CAL) augmente aussi (+ 20 000 € environ) conséquence notamment de la réouverture des écoles et du CAL et garderie en année pleine.

**→Chapitre 042 (article 722) : Travaux en régie : 11 280,12 €**

**→Chapitre 042 (article 777) : Quote part subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 44 278,10 €** contre 40 626,10 € en 2020.

**→Chapitre 73 : Impôts et taxes : 4 066 561,89 €**

Contre **3 988 440,55 €** en 2020, chapitre en légère augmentation en raison d'un rôle supplémentaire de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation qui représente environ 8 000 € ainsi que le produit des impôts locaux (effet bases) + 87 000 € sans augmentation des taux.

Le reversement de la taxe sur l'électricité est moindre – 45 000 € en 2021 du fait de l'encaissement en 2020 du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019 qui avait augmenté artificiellement cette recette. Il est donc revenu à son niveau normal.

Ce chapitre enregistre aussi la recette de Taxe Locale de Publicité Extérieure qui avait été supprimée en raison de la crise sanitaire et de la décision communale d'exonérer les entreprises du paiement de cette taxe en 2020.

→**Chapitre 74 : Dotations subventions et participations : 417 644,91 €**

Contre **474 111,51 € en 2020**. Ce chapitre diminue de façon conséquente. On notera tout de même la nouvelle baisse de 20 000 € environ de la Dotation Globale de Fonctionnement. Ainsi que la suppression des exonérations de taxe d'habitation du fait de la suppression de cette taxe ménages.

→**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 230 999,38 €**

Contre **226 138,12 € en 2020**, peu de variation, ce chapitre enregistre pour l'essentiel les revenus des immeubles.

→**Chapitre 76 : Produits financiers : Néant**

→**Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 159 728,74 €**

Notamment versement de remboursements de sinistres pour plus de 21 000 €, remboursement de la subvention de trésorerie de la crèche 50 000 €, 38 000 € de procédure de danger grave et imminent, plus de 40 000 € d'astreintes d'urbanisme et de divers remboursements.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les Dépenses :**

Le montant total des dépenses s'élève à **1 331 443,32 €** soit **24,38 %** des prévisions à savoir :

<b>1. <u>Dépenses d'ordre d'investissement</u></b>	<b>67 918,22 €</b>
→ <b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre	<b>55 558,22 €</b>
- dont amortissement de subventions d'investissement	44 278,10 €
- dont travaux en régie	11 280,12 €
→ <b>Chapitre 041</b> Opérations patrimoniales	<b>12 360,00 €</b>
- amortissement des frais d'étude et insertion	12 360,00 €
<b>2. <u>Dépenses réelles d'investissement :</u></b>	<b>1 263 525,10 €</b>
<b>a) <u>Dépenses financières</u></b>	
→ <b>Chapitre 16</b> : Emprunts et dettes assimilées	<b>178 699,22 €</b>
- Emprunts en euros	174 461,28 €
- autres dettes (CAF)	4 000,00 €
- dépôts et cautionnements reçus	237,94 €
→ <b>Chapitre 20</b> : Immobilisations incorporelles	<b>Néant</b>
<b>b) <u>Dépenses d'équipements :</u></b>	<b>1 084 825,88 €</b>
→ <b>Chapitre 204</b> : Subventions d'équipement versées	<b>70 000,00 €</b>
- subvention d'équipement versée à l'EPA	70 000,00 €

**→ Opérations d'équipements : 1 014 825,88 €**

905 Acquisition matériel informatique	28 540,90 €
906 Acquisition mobilier et matériel	2 635,68 €
910 Réfection et aménagement voiries rurales	56 547,31 €
911 Voiries communales	132 754,00 €
912 Réseaux d'eaux pluviales	1 996,67 €
913 Divers logements sociaux	8 138,00 €
914 Restructuration de la mairie	512 534,57 €
919 Travaux crèche	8 304,58 €
920 Divers constructions grosses rénovations	4 458,52 €
923 Garderie Municipale	4 858,99 €
926 Sécurité des bâtiments	998,52 €
927 Restructuration des groupes scolaires	156 919,79 €
931 Agencement et aménagement de terrains	5 471,32 €
932 Réfection Presbytère, église	950,64 €
935 Sécurité parcs autos publics	3 073,06 €
946 Acquisition de véhicules	30 756,77 €
947 Matériel de restauration scolaire	5 800,67 €
948 Acquisition matériel et mobilier urbain	12 085,91 €
949 Aménagement urbain	37 999,98 €

Il est rappelé que par délibération du 20/01/2022 la commune a adopté les restes à réaliser 2021 d'un montant de **2 637 714,49 €** en dépenses.

**Les Recettes :**

Le montant total s'élève à **2 986 688,11 €**. Elles font apparaître un excédent de financement de la section d'investissement de **1 655 244,79 €**.

Les recettes comprennent essentiellement :

→ Chapitre 001 **Résultat d'investissement reporté** **1 050 502,86 €**

<b>1. Recettes d'ordre d'investissement :</b>	<b>309 998,90 €</b>
---	---------------------

→ <b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre	297 638,90 €
- Amortissements	297 638,90 €
→ <b>Chapitre 041</b> Opérations d'ordre patrimoniales	12 360,00 €

- Amortissement frais d'études et insertions	12 360,00 €
--	-------------

<b>2. <u>Les recettes réelles d'investissement</u> 1 626 186,35 €</b>
---

<b>a) <u>Recettes financières TOTALES</u></b>	<b>1 191 084,62 €</b>
---	-----------------------

→ <b>Chapitre 10</b> Dotations et fonds divers	<b>1 189 256,85 €</b>
- Excédent de fonctionnement capitalisé	1 074 796,29 €
- FCTVA 113 681,00 €	
- Taxe d'aménagement	779,56 €

→ <b>Chapitre 165</b> Dépôts et cautionnements reçus	1 827,77 €
--	------------

<b>b) <u>Recettes d'équipement</u></b>	<b>435 101,73 €</b>
--	---------------------

→ <b>Chapitre 13</b> Subventions sur opérations	435 101,73 €
---	--------------

→ <b>Chapitre 16</b> Emprunts	NEANT
-------------------------------	-------

Il est rappelé que par délibération du 20/01/2022 la commune a adopté les restes à réaliser 2021 d'un montant de **1 881 698,50 €** en recettes.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Considérant que Madame Pascale GUIT NICOL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget **2021** propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

⇒ Dépenses de fonctionnement :	<b>4 374 168,29 €</b>
⇒ Recettes de fonctionnement :	<b>8 994 327,55 €</b>
⇒ Dépenses d'investissement :	<b>1 331 443,32 €</b>
⇒ Recettes d'investissement :	<b>2 986 688,11 €</b>

Les résultats du compte administratif **2021** se présentent comme suit :

⇒ Section de fonctionnement : excédent de	<b>4 620 159,26 €</b>
---	-----------------------

⇒ Section d'investissement : excédent de	<b>1 655 244,79 €</b>
--	-----------------------

<b>Soit un résultat de clôture de :</b>	<b>6 275 404,05 €</b>
---	-----------------------

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2021 de la Commune ainsi que le résultat de clôture tel que ci avant et déclarer les crédits annulés en section de fonctionnement et en section d'investissement hormis ceux qui ont fait l'objet de Restes à Réaliser (délibération du 20/01/2022),
- d'approuver le résultat de clôture 2021 comme suit :

Les résultats du compte administratif 2021 :

⇒ Section de fonctionnement : excédent de	<b>4 620 159,26 €</b>
⇒ Section d'investissement : excédent de	<b>1 655 244,79 €</b>
<b>Soit un résultat de clôture de :</b>	<b>6 275 404,05 €</b>

Pour les élus qui souhaitent plus de détails, le Compte Administratif est à leur disposition au Service de la Direction Générale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 23 voix pour et 2 abstentions (Madame GREC-MERESSE dont pouvoir de Madame SMOLDERS)**

- **Adopte le compte administratif 2021 de la Commune ainsi que le résultat de clôture tel que ci avant et déclare les crédits annulés en section de fonctionnement et en section d'investissement hormis ceux qui ont fait l'objet de Restes à Réaliser (délibération du 20/01/2022),**
- **Approuve le résultat de clôture du compte administratif 2021 comme suit :**

⇒ Section de fonctionnement : excédent de	<b>4 620 159,26 €</b>
⇒ Section d'investissement : excédent de	<b>1 655 244,79 €</b>
<b>Soit un résultat de clôture de :</b>	<b>6 275 404,05 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,